ART. 18 N° 242

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 242

présenté par M. Jean-Pierre Barbier

ARTICLE 18

À la fin de l'alinéa 35, substituer au montant :

« 600 millions d'euros »,

le montant:

« 700 millions d'euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le montant proposé pour le déclenchement de la contribution W en 2017 n'étant pas cohérent avec les annonces ministérielles du 25 mai dernier sur un accès universel aux traitements innovants contre l'hépatite C, il est proposé de le relever de 100 millions d'euros et par conséquent, de la maintenir au niveau de la précédente LFSS.